Image not found or type unknown

A propos d'un devis de travaux d'entretien

Par **MERIC**, le **24/02/2012** à **15:04**

Bonjour,
Nous sommes convenus avec la régie, syndic de notre immeuble, de rechercher par nous mêmes des artisans et de leur demander de nous fournir des devis pour des travaux qui sont à effectuer sur les parties communes de l'immeuble.
Or il s'avère à l'expérience qu'une fois l'artisan retenu, la régie s'octroie 3% de commission sur le montant du devis alors qu'elle n'est intervenue aucunement en amont et n'intervient pas mieux en aval des travaux.
QUESTION]: Peux t on, après entente avec tous les propriétaires arrêter nous mêmes le choix de l'artisan, l'en averti et prévenir la régie et éviter ainsi la 3 %?
En fait, sommes nous fondés à ne pas vouloir acquitter cette charge?

Jean-Paul MERIC

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés